



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
LIMITEE

E/CN.4/1998/L.84
16 avril 1998

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-quatrième session
Point 20 de l'ordre du jour

DROITS DE L'ENFANT

Soudan : Amendements proposés au projet de résolution E/CN.4/1998/L.40

1. Dans le titre du projet de résolution, aux sixième et septième alinéas du préambule et au paragraphe 9, ajouter les mots "et dans le sud du Soudan" après les mots "nord de l'Ouganda".
2. Au paragraphe 1, supprimer les mots "et par les organisations non gouvernementales".
3. Au paragraphe 1 :
 - a) ajouter les mots "et du sud du Soudan" après les mots "du nord de l'Ouganda";
 - b) ajouter le membre de phrase "et les groupes rebelles qui combattent dans le sud du Soudan" à la fin du paragraphe.
4. Au paragraphe 4, ajouter le membre de phrase "et dans le sud du Soudan par les groupes rebelles qui combattent le Gouvernement" à la fin du paragraphe.
5. A la fin des paragraphes 5 et 6, respectivement, ajouter le membre de phrase "et par les groupes rebelles qui combattent dans le sud du Soudan".
6. Au paragraphe 7 :
 - a) ajouter le membre de phrase "et sur les groupes rebelles qui combattent dans le sud du Soudan" après les mots "la Lord's Resistance Army";

b) à la fin de la quatrième ligne, remplacer le mot "l'obliger" par les mots "les obliger";

c) ajouter les mots "et le sud du Soudan, respectivement" à la fin du paragraphe.

7. Au paragraphe 8 :

a) ajouter les mots "et du sud du Soudan" après les mots "du nord de l'Ouganda";

b) ajouter le membre de phrase "et par les groupes rebelles qui combattent dans le sud du Soudan, respectivement" après les mots "la Lord's Resistance Army".
